

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 034-213401201-20240304-DEL03\_04MAR24-DE



# Rapport d'Orientation Budgétaire

## 2024

## Table des matières

<b>1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Le contexte général .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Nos priorités pour la commune .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Le fonctionnement .....</b>	<b>5</b>
4.1 Le résultat 2023	
4.2 Les orientations budgétaires 2024	
<b>5. L'investissement .....</b>	<b>7</b>
5.1 Les dépenses d'investissement	
5.2 Les recettes d'investissement	
<b>6. L'épargne brute, la dette .....</b>	<b>8</b>
6.1 L'épargne brute	
6.2 La dette	

## 1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

En application de l'article L 5217-10-4 du même code, ce délai est de dix semaines (nomenclature M57).

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 est venue compléter ce contenu.

## 2. Le contexte général

Dans un contexte international complexe, l'inflation a marqué un ralentissement en 2023. Un niveau inférieur à 3% est annoncé pour 2024.

Les principales mesures relatives aux collectivités locales issues de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et la loi de finances pour 2024 sont les suivantes :

- hausse de la DGF au niveau national de 213 millions d'euros par rapport à 2023 ;
- augmentation de l'enveloppe « fonds vert » destiné à soutenir les projets de transition écologique ;
- revalorisation des bases locatives, à hauteur de 3,9% en 2024 ;
- reconduction partielle de l'amortisseur électricité pour les collectivités sous conditions ;
- suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la rentrée 2024.

Les incertitudes qui pèsent encore sur l'économie mondiale incitent à la poursuite des mesures de sobriété et d'optimisation budgétaire engagées jusqu'à présent.

## 3. Nos priorités pour la commune

La maîtrise de notre budget de fonctionnement nous permet de dégager à nouveau une épargne brute satisfaisante et de proposer un budget ambitieux pour répondre à nos priorités qui se déclinent autour de deux axes majeurs : la poursuite de nos actions en faveur de notre cadre de vie et des services proposés aux habitants et le développement durable de notre commune.

- La poursuite de nos actions en faveur de notre cadre de vie et des services proposés aux jacoumardes et jacoumards

Le dynamisme de notre tissu associatif, la qualité et la diversité des équipements proposés sur la commune et la mise en valeur de notre environnement et de notre patrimoine font la richesse et l'attrait de notre commune.

Aussi, nous poursuivons nos actions en faveur de l'embellissement de notre territoire et accompagnerons les associations qui y œuvrent au quotidien. Une attention toute particulière sera portée sur la question de la biodiversité et la gestion des déchets. Nous maintiendrons notre soutien aux actions et initiatives du CEJ, aux associations telles que les Jardins familiaux ou les Vergers partagés, à Histoire et Patrimoine et au CCFF qui contribuent à la mise en valeur et à la protection de nos espaces naturels et de notre patrimoine. La protection de nos pinèdes, le renouvellement et l'entretien de nos espaces boisés demeurent une priorité pour notre commune. Après le réaménagement de notre cœur de ville, des actions pour répertorier et faire découvrir nos sentiers pédestres seront menées pour que Jacou demeure une référence dans le classement des villes marchables. Nous poursuivons nos efforts dans la collecte et le recyclage de nos déchets en menant de nouvelles actions de sensibilisation auprès de la population pour relever ce défi majeur et continuer à améliorer notre cadre de vie.

Nous veillerons à l'entretien et à l'amélioration de nos équipements et de nos bâtiments communaux afin de permettre à tous l'accès aux activités sportives et culturelles. Les équipements sportifs que ce soient les terrains de grands jeux, les gymnases ou salles de sport d'intérieur et les espaces culturels tels que la Passerelle, la médiathèque ou encore la Maison de la Coquille seront mis à disposition de nos associations afin de proposer des activités variées et répondre aux besoins de chacun. Les liens entre la MJC, la médiathèque, les associations culturelles seront facilités pour faire vivre les espaces culturels. Les spectacles et manifestations culturelles proposées par la commune ou les associations et les festivités continueront à être un temps privilégié de partage et de convivialité pour tous et pour toutes les générations.

La commune poursuivra au quotidien ses actions à destination de tous les âges de la vie. L'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles. Nous maintiendrons notre participation aux projets périscolaires proposés à l'école. Le projet éducatif et pédagogique du service jeunesse sera maintenu pour offrir des services avec toujours le même niveau d'exigence et de qualité. Nous accompagnerons les projets du CEJ qui, par ses actions, s'investit auprès de nos habitants.

Nous poursuivons et continuerons à enrichir notre programme d'activités à destination des seniors pour favoriser les échanges, la convivialité, le bien vieillir et lutter contre l'isolement.

Nous maintiendrons notre soutien aux actions mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires ainsi qu'au fonctionnement de l'épicerie solidaire pour entretenir le lien social indispensable avec les plus fragiles. Nous continuerons donc à mener toutes les actions existantes et à soutenir les associations qui œuvrent chaque jour au bien vivre à Jacou.

- Le développement durable de notre commune

La commune porte un projet majeur autour de trois axes :

- la transition énergétique
- l'éducation
- l'accès au logement pour tous.

La commune s'est engagée dans un plan de transition et de rénovation énergétique depuis 2023 afin de suivre rigoureusement les consommations d'énergie et les émissions de CO2 et les faire baisser progressivement, conformément à la stratégie nationale bas carbone. Cette année encore, une enveloppe budgétaire de 331 000 € y est consacrée.

Avec le soutien de nos partenaires (Etat, Région et Département, Métropole, Hérault Energies) mais également des fédérations sportives, nous poursuivons encore cette année le remplacement en LED des ampoules à incandescence ou fluo compactes et la mise en place d'outils de régulation de la consommation de nos bâtiments communaux. La diminution de l'éclairage nocturne, la mise en place de systèmes de gestion programmables participent à la maîtrise des coûts de l'énergie mais inscrit également notre commune dans une démarche de développement durable et de protection de notre environnement.

La construction d'un nouveau groupe scolaire en remplacement de l'école Condorcet s'inscrit également dans ce cadre. L'école Condorcet, associée au centre de loisirs Dolto, constitue l'équipement le plus consommateur d'énergie. De plus, sa position au sud de la commune entraîne d'importants déplacements motorisés. Ce projet majeur pour notre commune participe donc pleinement à notre plan de transition énergétique tout en offrant de nouveaux équipements de qualité à notre jeunesse. Outre la construction d'un nouveau groupe scolaire, ce projet nécessite de transformer l'école Thierry Pautès en groupe scolaire et d'aménager un nouveau centre de loisirs.

La réalisation de ce projet ambitieux (construction du nouveau groupe scolaire, transformation de l'école Thierry Pautès et création du nouveau centre de loisirs) représente un engagement financier d'environ 16 millions d'euros. Il se traduit par un programme pluriannuel d'investissement conséquent dans un contexte budgétaire particulièrement complexe. Toutefois, grâce à une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement de notre commune, nos actions en faveur de notre cadre de vie et des services proposés aux jacoumardes et jacoumards seront maintenus tout en relevant le défi majeur du développement durable de notre commune.

## 4. Le fonctionnement

### 4.1. Le résultat 2023

Malgré un contexte inflationniste marqué notamment par l'explosion des coûts énergétiques, la section de fonctionnement présente un résultat positif, témoignant d'un pilotage budgétaire rigoureux.

Ce résultat offre une capacité de financement permettant à la collectivité d'investir.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à environ 5,8 millions d'euros (+7% ou +400k€ par rapport à 2022). On peut noter les éléments suivants :
  - o les charges à caractère général augmentent de 18% dont :
    - o un coût de l'énergie multiplié par deux (+ 160 000 €) ;
    - o les achats de petit matériel et de petit équipement + 16% ;
    - o les coûts d'entretien et de maintenance des équipements + 9% ;
    - o l'achat de repas pour la restauration scolaire + 6% ;
 Les autres postes de ce chapitre ont pour la plupart également subi les effets de la hausse des prix.
  - o les charges de personnel enregistrent une hausse de 2% (environ 80 000€). Cette progression s'explique, au-delà des évolutions statutaires régulières, par les mesures salariales nationales soutenant plus particulièrement les moyens et les bas salaires.
  
- **Les recettes réelles de fonctionnement** ont augmenté en 2023 d'environ 6%, évolution principalement issue d'une hausse des ressources fiscales entraînée par la revalorisation des bases par l'Etat.

#### Comparatif 2022/2023

	CA 2022	CA 2023 provisoire	Taux de variation CA 2022/CA 2023	Variation CA 2022/ CA 2023 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 422 734 €	5 802 802 €	+ 7%	+ 380 068 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 366 921 €	6 774 796 €	+ 6,4%	+ 407 875 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant passent de 785€ en 2022 à 841€ en 2023. La moyenne nationale s'établit à 1 003 € en 2022 (derniers chiffres définitifs connus).

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 921€ par habitant en 2022, 982€ en 2023 (moyenne nationale 2022 : 1 203€).

#### 4.2. Les orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires se traduisent, en section de fonctionnement, par :

- une hausse des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 4,6% par rapport au budget 2023 ;
- une évolution positive des recettes de fonctionnement estimée à 3,7%.

#### Projet d'évolution 2023/2024

	Budget 2023	Prévision 2024	Taux de variation 2023/2024	Variation BP 2022/ BP 2023 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 900 007 €	6 171 000 €	+ 4,6 %	+ 270 993 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 626 770 €	6 869 000 €	+ 3,7 %	+ 242 230 €

## Répartition des dépenses de fonctionnement

Les perspectives d'évolution des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- charges de personnel 4,3 M€. Une hausse à 4% par rapport au budget 2023 (soit + 230 000€ d'augmentation de la masse salariale à effectif constant), issue des mesures gouvernementales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (attribution de cinq points d'indice à tous les agents) ainsi que des évolutions statutaires ;
- charges à caractère général 1,5 M€. Une hausse limitée à 6%, tirée par l'inflation. L'objectif reste une maîtrise des charges à caractère général dans la continuité des démarches d'optimisation engagées ;
- les intérêts de la dette se maintiennent autour de 50 K€.

## Répartition des recettes de fonctionnement

Les prévisions de la section de fonctionnement, compte tenu de l'excédent reporté de l'exercice 2023, devraient permettre de ménager une enveloppe de crédits estimée à environ 2 millions d'euros destinée au financement des dépenses d'équipement.

Les perspectives d'évolution des principaux postes de recettes sont les suivantes :

- impôts et taxe à 5,5 M€ en hausse de 2,6% ;
- dotations et participations à 1,45 M€ ;
- produits de services à 0,6 M€.

## 5. L'investissement

### 5.1. Les dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses d'équipement ont atteint 1 250 000€ dont 581 000 € engagées restant à mandater.

En 2024, Les dépenses totales d'investissement s'articuleront de la manière suivante :

- le remboursement d'emprunt à hauteur de 100 K€
- les travaux de voirie en partenariat avec la métropole pour 60 K€
- le programme de transition énergétique pour 331 K€
- l'investissement courant d'amélioration du patrimoine existant pour 550K€, avec notamment une enveloppe de 180 K€ dédiée à la rénovation de nos aires de jeux et 100K€ pour le réaménagement du cimetière paysager
- les projets structurants (nouveau groupe scolaire, aménagement de Thierry Pautès et aménagement du centre de loisirs) pour 2,6 M€.

## 5.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 se sont portées à 1 244 000€.

Les recettes d'investissement prévues en 2024 s'élèvent à 3,6 millions d'€ et sont composées :

- du solde d'exécution de l'exercice 2023 à hauteur de 470 000€ ;
- des restes à réaliser 2023 de 589 000 € correspondant à des subventions attribuées à la commune au titre de projets en cours ;
- du fonds de compensation de la TVA évalué à 163 000€
- de la taxe d'aménagement 2024 estimée à 10 000 €
- d'un virement de la section de fonctionnement de 2 millions d'euros.

## 6. L'épargne brute, la dette

### 6.1. L'épargne brute

L'épargne brute est constituée de l'excédent recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement. En 2023, elle représente 141 € par habitant.

Cette épargne (972 000 €) sera employée au financement des opérations d'investissement prévues en 2024.

Le maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour participer à la couverture des dépenses d'équipement reste une priorité.

### 6.2. La dette

Au 31 décembre 2023 le capital restant dû s'élève à 1 546 447 €.

L'évolution de l'encours entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 est décrite ci-dessous :

Encours au 1 <sup>er</sup> janvier	Nouveau financement 2024	Amortissement	Encours au 31 décembre 2024
1 546 447 €	0	102 190 €	1 444 257 €

La dette par habitant est de 224 € en 2023 (pour mémoire 271 € en 2015).

En 2022, elle s'élevait, pour les communes de même strate démographique, à 756 €.